

COMMUNE DU BOURG D'HEM

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 Novembre 2016

L'an deux mille seize le vingt-cinq novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du BOURG D'HEM régulièrement convoqué le dix-huit novembre, s'est réuni dans la salle de la mairie sous la présidence de M. BATHIER Jean-Louis, Maire.

Étaient présents : MM. BATHIER, DESCHAMPS, LENOBLE, Mme FEL
MM. FRAPPAT, POTHEAU, SAUVE, BOUCHET, Mmes DUPONTET, FOURNEL.

Était absent excusé : M. TISSIER Joël

Pouvoir : M. TISSIER Joël donne pouvoir à M. BATHIER Jean-Louis

Secrétaire de séance : M. FRAPPAT Olivier.

Le Maire demande aux conseillers municipaux de rajouter trois questions à l'ordre du jour :

- Convention relative à l'exploitation de la buvette de la plage du Bourg d'Hem
- Convention relative à l'exploitation d'un stand de pédalos sur la plage du Bourg d'Hem
- Demande d'aide financière

Le Conseil Municipal accepte ces adjonctions.

Le compte rendu de la séance ordinaire du 28 octobre 2016 est adopté à l'unanimité.

1- RÉHABILITATION DE L'ANCIENNE ÉCOLE EN LOGEMENTS

Le Maire fait le point sur les travaux :

L'électricité est en service, les logements sont pré-chauffés.

L'escalier devrait être terminé à la fin du mois de novembre.

La société PEREIRA-LAMY devait intervenir le 23 novembre 2016 afin de réaliser les clôtures, les portails et le stabilisé à l'arrière du bâtiment. L'entreprise n'étant pas intervenue malgré les diverses relances, des pénalités de retard seront appliquées.

2- FONDS DE CONCOURS – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le Maire rappelle au conseil municipal qu'un fonds de concours a été sollicité auprès de la Communauté de Communes du Pays Dunois pour les travaux de réhabilitation de l'ancienne école en logements. Le coût du projet s'élève à 340 596,77 € HT.

La commune a également sollicité une subvention au titre de la DETR pour ces travaux.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Charges	Montant HT	Produits	Montant HT	taux
Travaux	294 872,19	DETR	119 208,87	35,00
Études et frais	45 724,58	Comcom	68 119,35	20,00
		Commune	153 268,55	45,00
Total	340 596,77	Total	340 596,77	100,00

Le Maire précise que ce projet ayant connu un début d'exécution, le conseil

communautaire peut délibérer sur le montant prévisionnel du fonds de concours (montant plafond). À la fin des travaux, au vu des dépenses réalisées et subventions attribuées, une 2^{ème} délibération (s'il y a modification des montants) définira le montant exact du fonds de concours, dans la limite du montant plafond et déclenchera le versement du solde.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite le versement d'un fonds de concours de 20 % des dépenses soit 68 119,35 € pour la réhabilitation de l'ancienne école en logements, montant inférieur à la moitié de la somme restant à charge de la commune. Cette somme sera versée selon les conditions suivantes :

- 50 % au vu de la délibération concordante de la Communauté de Communes (soit 34 059,67 €)
- Le solde sur présentation des justificatifs des dépenses et des subventions réelles.

3- CONVENTION D'EXPLOITATION DE LA BUVETTE DE LA PLAGE DU BOURG D'HEM

M. le Maire rappelle que, depuis 2000, l'exploitation de la buvette de la plage du Bourg-d'Hem a été confiée à Mme Rachida PERNOT, demeurant à Chanteloube - Commune du Bourg-d'Hem (Creuse).

M. le Maire constate que l'exploitation de cette buvette donne satisfaction et propose par conséquent qu'une nouvelle convention soit signée avec Mme PERNOT, au titre de l'année 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- fixe le montant de la redevance à 3 600 € pour l'année 2017,
- adopte le projet de convention à intervenir entre la Commune du Bourg d'Hem et Mme Rachida PERNOT,
- précise que cette convention sera conclue pour une durée d'un an, à compter du 1er Janvier 2017.

4- CONVENTION RELATIVE À L'EXPLOITATION D'UN STAND DE PÉDALOS SUR LA PLAGE DU BOURG D'HEM

Monsieur le Maire explique que Mme Rachida PERNOT, demeurant à Chanteloube - Commune du Bourg-d'Hem, gérante de la buvette à la plage était autorisée à louer des pédalos à partir d'un stand basé sur la plage du Bourg d'Hem.

M. le Maire propose par conséquent qu'une nouvelle convention soit signée avec Mme PERNOT, au titre de l'année 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- fixe le montant de la redevance à 200 € pour l'année 2017,
- adopte le projet de convention à intervenir entre la Commune du Bourg d'Hem et Mme Rachida PERNOT,
- précise que cette convention sera conclue pour une durée d'un an, à compter du 1er Juillet 2017.

5- DEMANDE AIDE FINANCIERE

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Fondation Partage et Vie sollicitant une aide financière pour l'achat d'un fauteuil roulant manuel à l'attention de Melle Jouhanneau Jessica.

Le Conseil Municipal souhaiterait des renseignements complémentaires sur les ressources de Melle Jouhanneau ainsi qu'une facture afin de fixer le montant de la participation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55.